

NTF-Propriétaires Ruraux de Wallonie & la Confédération Belge du Bois

« La gestion de la Peste Porcine Africaine tue le secteur forestier »

La Confédération Belge du Bois et NTF-Propriétaires ruraux de Wallonie en ont ras-le-bol d'être sacrifiés sur l'autel de la Peste Porcine Africaine (PPA)

Depuis le 17 septembre 2018, tout le secteur forestier et de la transformation du bois (propriétaires, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, pépiniéristes) est à l'arrêt dans plus de 30.000 ha de forêts.

Le 16 janvier 2020, la Ministre wallonne de la Forêt, Céline Tellier, décidait, dans un nouvel Arrêté Ministériel, de poursuivre l'interdiction d'accès qui frappe la forêt dans la zone infectée par la Peste Porcine Africaine. Cette interdiction de 16 mois, prolongée jusqu'en mai 2020, est lourde de conséquences socio-économiques, avec la perte actuelle de plusieurs dizaines d'emplois et centaines à terme, l'annulation des travaux d'entretien forestiers et de récoltes forestières par de nombreux indépendants, LPT et PMF engendrant plusieurs millions d'euros de pertes de chiffre d'affaires, des manques à gagner annuels pour les propriétaires d'environ 12 millions d'euros causés par l'absence de ventes de bois. Et ceci, sans compter les attaques de scolytes qui ont été particulièrement intenses dans la zone infectée suite à



Les préjudices subis par les propriétaires, entrepreneurs et exploitants forestiers sont énormes. Certaines situations sont dramatiques et irréversibles: les premières faillites ont été constatées et d'autres menacent à court terme. DJ

l'impossibilité d'agir de septembre 2018 à mars 2019... (plus de 40 % des épicéas scolytés ont été inventoriés dans la zone infectée par la PPA en Région wallonne alors que cette zone ne représente que 9 % des superficies d'épicéa) !

Il s'agit de pertes sèches irréversibles en termes d'emploi local, qui mettent à mal non seulement l'approvisionnement des entreprises du bois mais aussi plus largement l'avenir de notre forêt wallonne !

Cette décision de la Ministre Tellier est une mesure prise par facilité, sans justification correctement motivée et sans aucune évaluation des impacts économiques alors que :

- l'épidémie touche à sa fin : il reste moins de 200 sangliers dans la zone ;
- les clôtures sont efficaces, la maladie est confinée et les sangliers survivants ne savent pas en sortir ;
- les mesures de biosécurité (nettoyage, désinfection) sont efficaces ;

plus de 200.000 m³ de bois d'épicéa scolytés (seuls peuplements sur lesquels il est possible d'agir depuis mars 2019) ont tout de même pu être récoltés sans incident.

Une suite ininterrompue de discriminations

On peut s'insurger contre les nombreuses contradictions dans les arrêtés ministériels successifs. Les professionnels du bois, pourtant formés en biosécurité et qui connaissent les territoires par cœur, n'ont pas été jugés aptes à pouvoir entrer dans la zone infectée pour y travailler et gagner leur vie. Aucun avis scientifique n'est venu étayer le nouvel Arrêté Ministériel alors que le secteur a été auditionné par le Comité scientifique de l'Afsca fin novembre 2019. La crise est gérée de Namur, sans aucune prise en compte des possibilités de terrain.

Les solutions existent

Le secteur du bois a proposé des solutions permettant de reprendre les travaux forestiers urgents dans le respect des règles de biosécurité, tout en participant à l'élimination des derniers sangliers et à la prospection des cadavres.

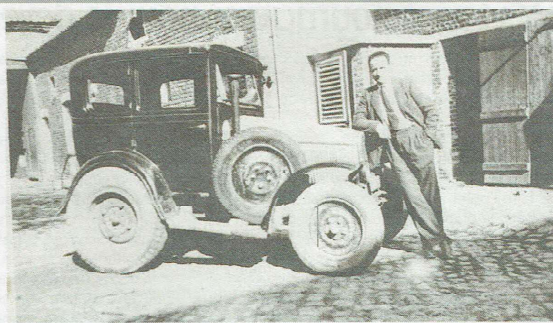
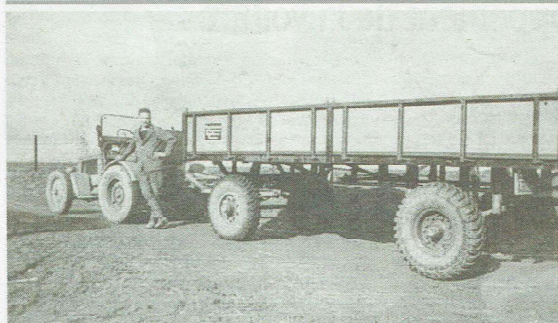
Malheureusement, le secteur forestier a été volontairement tenu à l'écart de toutes concertations par solution de facilité. Entre la gestion du risque du virus de la PPA et la gestion de la forêt, l'interdiction d'accès à la forêt s'est avérée démesurée.

Absence d'indemnités

Les préjudices subis par les propriétaires, entrepreneurs et exploitants forestiers sont énormes. Certaines situations sont dramatiques et irréversibles : les premières faillites ont été constatées et d'autres menacent à court terme.

Les indemnités sont largement insuffisantes voire inexistantes. On est donc passée la première enveloppe de 4 millions d'euros mobilisés par le Gouvernement wallon le 14 février 2019 afin de soutenir la filière forêt-bois suite aux préjudices subis dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine ?

La filière exprime son ras-le-bol et organise un grand rassemblement ce jeudi 20 février à Namur. ●



Images d'autrefois : Monsieur Raoul Lievens de Quiévrain nous propose ces souvenirs de famille. Sur la photo de gauche, un Hanomag 1939/20 HP attelé à une remorque fabriquée par son père, Marcel Lievens, en 1943. Sur la photo de droite, Marcel Lievens pose à côté du même tracteur qu'il a modifié, avec suspension à l'avant, frein sur les 4 roues et cabine venant d'une voiture Oldsmobile. Pour l'anecdote, ce tracteur a évacué en 1940 en Normandie à la vitesse de 7km/h et est revenu à du 18 km/h : Monsieur Lievens y avait retrouvé une 4^e vitesse.